

Perspectives économiques

Volume 3 Revue électronique de l'Agence d'information des Etats-Unis Numéro 2

LE LIBRE-ECHANGE ET LE SOMMET DES AMERIQUES

- THOMAS MCLARTY, REPRESENTANT SPECIAL DES ETATS-UNIS POUR LES AMERIQUES : LE CHEMIN DE LA DEMOCRATIE, DE LA JUSTICE ET DE LA PROSPERITE
- RICHARD FISHER, REPRESENTANT ADJOINT DES ETATS-UNIS POUR LES QUESTIONS COMMERCIALES : LA ZLEA, TEMOIGNAGE DE L'ATTACHEMENT AU LIBRE-ECHANGE

ANALYSES DE :

- RICHARD GEPHARDT, CHEF DE LA MINORITE A LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS
 - BILL ARCHER, PRESIDENT DE LA COMMISSION BUDGETAIRE DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS
 - CARLA HILLS, ANCIEN REPRESENTANT DES ETATS-UNIS POUR LES QUESTIONS COMMERCIALES
 - MIGUEL RODRIGUEZ, DIRECTEUR DE L'UNITE SUR LE COMMERCE A L'OAS
-
-

Mars 1998

Perspectives économiques

Volume 3 Revue électronique de l'Agence d'information des Etats-Unis Numéro 2

LE LIBRE-ECHANGE ET LE SOMMET DES AMERIQUES

- THOMAS MCLARTY, REPRESENTANT SPECIAL DES ETATS-UNIS POUR LES AMERIQUES: LE CHEMIN DE LA DEMOCRATIE, DE LA JUSTICE ET DE LA PROSPERITE
- RICHARD FISHER, REPRESENTANT ADJOINT DES ETATS-UNIS POUR LES QUESTIONS COMMERCIALES: LA ZLEA, TEMOIGNAGE DE L'ATTACHEMENT AU LIBRE-ECHANGE

ANALYSES DE :

- RICHARD GEPHARDT, CHEF DE LA MINORITE A LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS
 - BILL ARCHER, PRESIDENT DE LA COMMISSION BUDGETAIRE DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS
 - CARLA HILLS, ANCIEN REPRESENTANT DES ETATS-UNIS POUR LES QUESTIONS COMMERCIALES
 - MIGUEL RODRIGUEZ, DIRECTEUR DE L'UNITE SUR LE COMMERCE A L'OAS
-
-

Mars 1998

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Revue électronique de l'Agence d'information des Etats-Unis

SOMMAIRE

LE LIBRE-ECHANGE ET LE SOMMET DES AMERIQUES

Les trente-quatre chefs d'Etat démocratiquement élus du continent américain se réuniront les 18 et 19 avril à Santiago (Chili) dans le cadre de leur deuxième Sommet des Amériques.

A l'ordre du jour figure le démarrage de négociations visant l'établissement d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) dont le principe avait été adopté lors du premier sommet, tenu en 1994 à Miami. Les Etats américains s'étaient alors fixé pour objectifs la réalisation de progrès concrets d'ici à l'an 2000 et la conclusion d'un accord en 2005.

Le sommet de Santiago traitera aussi d'autres dossiers, notamment la promotion de l'éducation, l'amélioration de la gestion de l'Etat et l'éradication de la pauvreté – toutes actions essentielles à la pérennité des réformes politiques et économiques engagées depuis une dizaine d'années.

□ DOSSIER

DE MIAMI A SANTIAGO : LE CHEMIN DE LA DEMOCRATIE, DE LA JUSTICE ET DE LA PROSPERITE 6

Thomas McLarty, conseiller présidentiel et représentant spécial des Etats-Unis pour les Amériques

Tant que les peuples des Amériques ne pourront pas tirer des avantages tangibles de la démocratie et de l'ouverture des marchés, les réformes politiques et économiques resteront fragiles.

LA ZLEA, TEMOIGNAGE DE L'ATTACHEMENT AU LIBRE-ECHANGE 9

M. Richard Fisher, représentant adjoint des Etats-Unis pour les questions commerciales

Au jeu des échanges, tout le monde est gagnant : voilà le constat qui encouragera les négociateurs à conclure en temps voulu, c'est-à-dire avant l'an 2005, les pourparlers relatifs à la création d'une Zone de libre-échange des Amériques.

□ ANALYSE

COMMERCE, DROITS DES TRAVAILLEURS ET ECOLOGIE 13

Richard Gephardt, chef de la minorité à la Chambre des représentants

Les Etats-Unis doivent insister pour que les négociations sur l'établissement d'une Zone de libre-échange des Amériques, ou ZLEA, comportent des groupes de travail sur les droits des travailleurs et les normes écologiques.

LE CONGRES, LES PROCEDURES ACCELEREES ET LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE DES AMERIQUES 16

Bill Archer, président de la commission budgétaire de la Chambre des représentants

Le fait que le Congrès des Etats-Unis n'ait pas encore accordé au président Clinton l'autorité de négocier des accords commerciaux selon des procédures accélérées ne devrait aucunement gêner la tenue de solides négociations sur une Zone de libre-échange des Amériques.

DE LA « DECENNIE PERDUE » A LA REUNION AU SOMMET DE SANTIAGO 19

Mme Carla Hills, présidente-directrice générale de la société Hills & Company

Il reste à donner corps à la vision exprimée à Miami en faveur de la création d'une Zone de libre-échange des Amériques et le sommet de Santiago devrait précisément viser cet objectif.

AMERIQUES : LES PIEGES ET LES ESPOIRS DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES **21**

M. Miguel Rodriguez, directeur de l'Unité sur le commerce, Organisation des Etats américains

Pour impressionnants qu'ils soient, les obstacles à la création d'une Zone de libre-échange des Amériques ne sont pas irréductibles.

□ **FAITS ET CHIFFRES**

LE SOMMET DES AMERIQUES : LES PRINCIPALES REUNIONS, DE MIAMI A SANTIAGO **24**

TABLEAU : LE COMMERCE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LES AUTRES ETATS AMERICAINS, 1997 **25**

LES INITIATIVES DES ETATS-UNIS EN FAVEUR DE LA LIBERALISATION DU COMMERCE INTERAMERICAIN **27**

LES ORGANISATIONS COMMERCIALES SOUS-REGIONALES **30**

□ **SOURCES D'INFORMATION**

ORGANISMES ET SITES INTERNET **32**

SELECTIONS D'ARTICLES ET D'OUVRAGES RELATIFS A LA ZLEA **33**

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Revue électronique de l'Agence d'information des Etats-Unis

Volume 3, numéro 2, mars 1998

Les revues électroniques diffusées à intervalle de trois semaines par l'USIA dans le monde entier examinent les principales questions d'actualité intéressant la communauté internationale. Dans cinq numéros distincts – Perspectives économiques, Dossiers mondiaux, Démocratie et droits de l'homme, Les Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis et La Société américaine – elles présentent des articles de fond, des analyses, des commentaires et des renseignements de base sur un thème donné. Les versions française et espagnole suivent d'une semaine la version anglaise. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement des Etats-Unis. Le contenu de ces revues peut être librement reproduit en dehors des Etats Unis, sauf indication contraire.

Les numéros les plus récents ainsi que les archives sont disponibles sur le WWW de l'Internet à la page d'accueil des revues du Service d'information des Etats-Unis (USIS), à l'adresse suivante:

<http://www.usia.gov/journals/journals.htm>

Veuillez adresser toute correspondance soit à votre centre local de l'USIS, soit à la rédaction:

Editor, Economic Perspectives
Economic Security – I/TES
U.S. Information Agency
301 4th Street, S.W.
Washington, DC 20547
Etats-Unis d'Amérique

Adresse courrier électronique: ejecon@usia.gov

Directeur de la publication	Judith Siegel	Directeur artistique	Sylvia Scott
Directeur de la rédaction	Mark Taplin	Consultant graphique	Joseph Hockersmith
Rédacteur en chef	Bruce Odyssey	Traduction	Services linguistiques de l'USIA
Rédacteur en chef adjoint	Wayne Hall	Conseil de rédaction	Howard Cincotta
Rédacteurs	Kathleen Hug	Dave Hamill
.	Berta Gomez	Judith Siegel
.	Warner Rose		
.	Eileen Deegan		

Agence d'information des Etats-Unis
Bureau d'information
Mars 1998

□ DE MIAMI A SANTIAGO : LE CHEMIN DE LA DEMOCRATIE, DE LA JUSTICE ET DE LA PROSPERITE

Thomas McLarty, conseiller présidentiel et représentant spécial des Etats-Unis pour les Amériques

Tant que les peuples des Amériques ne pourront pas tirer des avantages tangibles de la démocratie et de l'ouverture des marchés, le mouvement de réformes politiques et économiques restera fragile, déclare M. Thomas McLarty, conseiller du président Clinton et représentant spécial des Etats-Unis pour les Amériques.

Au Sommet des Amériques, qui va se tenir en avril prochain à Santiago, les dirigeants démocratiquement élus de trente-quatre pays examineront les moyens de promouvoir l'éducation, d'accroître la justice et la transparence des institutions d'Etat et de réduire la pauvreté.

En outre, dit-il, ces dirigeants entameront des négociations en vue de l'établissement de la Zone de libre-échange des Amériques, objectif qu'ils s'étaient fixé en 1994 au sommet de Miami.

Nous vivons un moment particulièrement important de notre histoire alors que nous cherchons à façonner les nouvelles Amériques, du Nord au Sud. Dans tous les pays, hormis un seul, les régimes autoritaires ont cédé la place à des gouvernements démocratiquement élus et l'économie dirigée a été remplacée par l'économie de marché.

Ce n'est pas par hasard que cette nouvelle ère a conduit à un niveau sans précédent d'engagement de la part du président des Etats-Unis envers l'hémisphère occidental, notamment à la première réunion des chefs d'Etat des trente-quatre démocraties de notre continent au Sommet des Amériques tenu en 1994 à Miami sur l'initiative du président Clinton. Ce sommet a aidé à renforcer l'intégration économique des pays de la région et à accroître la coopération à l'égard des problèmes de développement qui se posent à tous les pays.

Le mois prochain, à Santiago, les chefs d'Etat se réuniront de nouveau dans le cadre du second Sommet des Amériques pour évaluer les progrès réalisés depuis Miami

et faire la synthèse des mesures concrètes que doivent prendre les gouvernements pour ouvrir davantage leur marché aux investissements privés et faire avancer leurs réformes économiques. Les participants chercheront également à obtenir que les réformes améliorent la qualité de la vie des groupes sociaux marginalisés.

Le processus d'application des mesures décidées aux sommets a évolué et cette évolution se poursuivra de sommet en sommet tandis que nous apprendrons à mieux structurer les « corbeilles » et initiatives qui en découlent pour nous attaquer aux problèmes de développement. Au sommet de 1994, les dirigeants s'étaient mis d'accord sur un Plan d'action qui comprenait vingt-trois initiatives comprises dans les quatre corbeilles suivantes : préserver et renforcer la démocratie ; promouvoir la prospérité grâce à l'intégration économique et au libre-échange ; éradiquer la pauvreté et la discrimination ; garantir un développement durable et préserver notre milieu naturel pour les générations futures.

Certaines initiatives ont été prises sur un plan général depuis le premier sommet, notamment en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement pour lesquels un sommet a été tenu à Santa Cruz, en Bolivie, en 1995. Ce progrès a permis aux coordonnateurs du sommet de redéfinir leurs priorités et de supprimer certaines corbeilles ou initiatives en prévision du prochain sommet. C'est ainsi que les progrès réalisés en matière de développement durable et de préservation de l'environnement seront maintenant inclus dans toutes les nouvelles corbeilles qui feront l'objet de discussions à Santiago.

LA NOUVELLE CORBEILLE DE L'ÉDUCATION

Le prochain sommet mettra l'accent sur l'éducation, qui fera l'objet d'une corbeille distincte : « Education : Investir dans les personnes qui définissent notre avenir commun », pour laquelle les Etats américains décideront de mettre en vigueur les réformes qui amélioreront la qualité de

l'enseignement primaire et secondaire. Ces réformes comprennent l'accroissement des ressources prélevées sur les budgets nationaux pour l'éducation fondamentale, l'amélioration de la formation des enseignants et des programmes, davantage de manuels scolaires et un plus grand accès à la technologie moderne. Nous sommes fermement convaincus que ce sont le renforcement des normes d'éducation et l'amélioration du niveau d'instruction de la jeunesse qui offrent la meilleure chance d'améliorer la qualité de la vie des groupes sociaux habituellement lésés.

Les trois autres corbeilles du sommet de Santiago sont les suivantes: rendre la démocratie pertinente et profiter des avantages de la liberté; fonder l'acquisition de richesses sur l'intégration économique et le commerce; refuser la pauvreté au sein d'une prospérité croissante. Là encore, tandis que nous passons d'un sommet à l'autre, nous nous attendons à ce que les corbeilles changent, de même que certaines des initiatives qui en découlent. Les initiatives seront soit éliminées parce qu'on aura fait le nécessaire à leur sujet, soit conservées telles quelles ou liées à d'autres initiatives pour être traitées sur un plan général.

Dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, les dirigeants cherchent à consolider les gains réalisés grâce aux réformes dites de la première génération, c'est-à-dire la tenue d'élections libres et régulières et la passation pacifique des pouvoirs d'un gouvernement démocratiquement élu à un autre.

Un grand nombre des Etats américains ont tenu au moins trois élections libres et régulières de suite, depuis la disparition des régimes autoritaires. Les dirigeants mettent maintenant l'accent sur les réformes de la seconde génération, qui comprennent la mise en place d'institutions pour améliorer la protection des droits de l'homme grâce au renforcement du pouvoir judiciaire, et une meilleure réponse aux vœux de leurs administrés grâce à une responsabilisation et à une transparence plus grandes des gouvernements.

On désire aussi accroître le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales et leur participation à l'établissement des priorités, aux réformes politiques nécessaires et aux pressions qui s'exerceront en faveur de l'application de ces réformes. La modernisation de l'Etat dans les domaines liés à l'adoption de normes du travail et à leur application figure également dans cette corbeille.

L'ACCENT SUR LA ZLEA

Dans les domaines de l'intégration économique et du libre-échange, les dirigeants espèrent exploiter les gains réalisés durant la dernière décennie grâce à l'adoption de réformes macro-économiques et se rapprocher de l'objectif qu'ils s'étaient fixé au Sommet de Miami, c'est-à-dire la création, d'ici à 2005, d'une Zone de libre-échange pour les Amériques (ZLEA). La stabilité de l'environnement macro-économique constatée à travers le continent est due pour une grande part au resserrement de la politique monétaire, à une prévisibilité accrue des taux de change, à la décentralisation des banques centrales et à la libéralisation du commerce, mesures qui contribuent toutes à accroître les investissements privés.

De nouvelles mesures en faveur de l'ouverture des marchés sont nécessaires dans le cadre de cette corbeille: elles s'inscrivent dans le processus de négociation de la ZLEA qui sera officiellement institué au sommet de Santiago. Les ministres du commerce et leurs adjoints se réuniront prochainement à San José (Costa Rica) pour recommander le cadre dans lequel se dérouleront les négociations de la ZLEA. Ils chercheront aussi à obtenir un accord sur les principes (raisons) et objectifs (moyens) du processus d'ensemble de la ZLEA et de chacun des groupes de négociation.

La quatrième corbeille contient des initiatives en vue de l'élimination de la pauvreté et de la discrimination. Il s'agit de mesures visant à promouvoir la création de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises grâce à la disponibilité croissante du crédit, et à fournir des mécanismes d'enregistrement des titres de propriété foncière indispensables à l'accès au crédit. Ces titres sont utilisés comme nantissement pour obtenir des prêts et, dans une économie non structurée, ils assurent aux propriétaires des protections personnelles et judiciaires.

Les chefs d'Etat et les ministres du commerce ne sont pas les seuls à se réunir officiellement pour faire progresser le Plan d'action du sommet de Miami. Le processus d'ensemble du sommet est coordonné et mené par les ministères des affaires étrangères, qui ont institué un Groupe spécial qui se réunit périodiquement pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre des diverses initiatives et qui a le dernier mot dans la rédaction de la Déclaration de principes et du Plan d'action du sommet. En outre, depuis le sommet de Miami, les ministres de l'énergie, des finances, de la défense, de la justice, des transports et de l'éducation se réunissent régulièrement.

LA PRÉSERVATION DES RÉFORMES DÉMOCRATIQUES

Il est plus crucial que jamais que les Etats américains s'emploient assidûment à promouvoir le libre-échange, l'intégration économique et la prospérité, afin d'effacer les injustices du passé. Comme l'a souligné maintes fois le président Clinton, nous ne pouvons pas et ne devons pas considérer comme acquis les progrès réalisés dans notre continent grâce à la démocratisation et à l'ouverture des régimes économiques. La démocratie est mise à l'épreuve; les familles qui discutent de ces questions lorsqu'elles se réunissent à table doivent enregistrer des gains économiques tangibles, sinon la démocratie deviendra un idéal éphémère qui amènera probablement les gouvernements à faire marche arrière et à élever des barrières protectionnistes.

L'investissement de notre communauté de nations dans la paix et dans la stabilité coûtera beaucoup moins cher que la guerre et la reconstruction qui seraient inévitables si les changements fondamentaux que nous recherchons par le truchement du processus des sommets n'étaient pas pleinement appliqués.

Oscar Arias, lauréat d'un prix Nobel et ancien président du Costa Rica, a parfaitement décrit les changements qui se sont produits à travers le continent américain et la tâche qui nous incombe à présent, quand il a déclaré: « Tant que les démocraties d'Amérique latine et des Caraïbes ne s'attaqueront pas à la pauvreté, elles ne s'acquitteront pas pleinement de la responsabilité fondamentale qui leur incombe de protéger la dignité humaine. La pauvreté engendre l'instabilité sociale et le désespoir qui retirent toute légitimité aux gouvernements dits démocratiques. »

Si la tendance actuelle à l'intégration économique et à l'ouverture des marchés se poursuit, la jeunesse d'aujourd'hui pourra s'attendre à en tirer des avantages énormes au siècle prochain, dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement. Si, par contre, on se contente du statu quo, les gains économiques des uns et des autres seront considérablement plus modestes et limiteront la portée de la prospérité. Le choix est donc clair: nous devons continuer à avancer sur la voie tracée, demeurer engagés, et veiller à ce que l'accroissement de la richesse profite à tous. □

□ LA ZLEA, TEMOIGNAGE DE L'ATTACHEMENT AU LIBRE-ECHANGE

M. Richard Fisher, représentant adjoint des Etats-Unis pour les questions commerciales

Au jeu des échanges, tout le monde est gagnant : voilà le constat qui encouragera les négociateurs à conclure en temps voulu, c'est-à-dire avant l'an 2005, les pourparlers relatifs à la création d'une zone de libre échange des Amériques, affirme M. Richard Fisher, représentant adjoint du président aux négociations commerciales multilatérales pour les Amériques et la région Asie-Pacifique.

La ZLEA doit dépasser le cadre des initiatives visant à la simple ouverture des marchés, que l'Organisation mondiale du commerce rend d'ailleurs obligatoires, ajoute-t-il. Lors des réunions qui se tiendront dans les semaines à venir, les représentants des trente-quatre pays concernés gagneraient à se mettre d'accord sur l'adoption de mesures capables d'entraîner des progrès concrets d'ici à l'an 2000. Ils devraient notamment s'entendre pour maintenir l'absence de droits d'entrée qui caractérise les transmissions faites par l'intermédiaire du réseau Internet.

De l'avis de M. Fisher, il serait indiqué d'établir des groupes d'études sur les aspects du travail et de l'environnement liés au commerce.

La zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) incarne la volonté d'œuvrer dans un souci d'équité à l'ouverture des marchés de l'ensemble du continent américain d'ici à l'an 2005. Les trente-quatre dirigeants démocratiquement élus qui ont lancé l'idée de la ZLEA en décembre 1994 s'accordent à penser que l'accroissement des échanges dans la région pourrait favoriser la croissance économique et le relèvement des revenus dans chacun de leurs pays.

Nous avons parcouru un long chemin au cours des trois dernières années. Depuis la réunion des ministres du commerce qui s'est tenue à Denver en 1995, nous avons dressé la liste des règles et des lois nationales en vigueur sur l'ensemble du continent. Depuis la réunion de Belo Horizonte, au mois de mai, nous avons commencé à définir les paramètres des négociations. Quelques semaines seulement nous séparent du Sommet des Amériques qui se déroulera à Santiago et dont on attend

qu'il marquera le point de départ des négociations devant déboucher sur la création de la ZLEA.

LES RÉPERCUSSIONS DE L'OUVERTURE DES MARCHÉS

Parallèlement à l'action que les Etats-Unis ont engagée de concert avec les pays d'Amérique latine en vue de jeter les bases de la ZLEA, le commerce entre eux a considérablement progressé. Depuis 1992, les importations des Etats-Unis en provenance d'Amérique latine, hormis le Mexique, ont affiché une hausse de plus de soixante pour cent. Les exportations ont elles aussi enregistré une augmentation étonnante puisqu'elles ont crû de près de quatre-vingts pour cent.

De nos jours, les Etats-Unis exportent plus en Amérique latine et dans les Caraïbes que dans l'Union européenne. L'expansion des échanges avec l'Amérique latine tient en grande partie à la réorientation phénoménale de la politique commerciale de nombreux pays de la région, pour ne pas dire de la plupart, que l'on observe depuis plusieurs années.

Dans l'ensemble de la région, les pays abandonnent le protectionnisme et l'intervention massive de l'Etat au profit de l'adoption de politiques orientées sur le marché et qui pourront les aider à soutenir la concurrence dans le cadre d'une économie mondiale. Ils s'emploient à réduire leurs droits de douane et les obstacles non tarifaires conformément à leurs obligations résultant de l'Uruguay Round, mais en appliquant aussi des mesures unilatérales. Ainsi a-t-on assisté à la privatisation d'entreprises publiques, à la modernisation des lois relatives à la protection de la propriété intellectuelle et à l'introduction de réformes macroéconomiques et de régimes réalistes de taux de change. Dans certains pays, ces changements se sont révélés aussi révolutionnaires que ceux dont les économies d'Europe orientale et centrale avaient été le théâtre au début des années 1990.

L'ouverture accrue des économies d'Amérique latine a stimulé la reprise de la croissance économique et la

conclusion d'alliances commerciales dans la région. En fait, le programme de négociations de l'Amérique latine en matière de libre-échange est d'une ampleur inégalée au monde. A l'échelon sous-régional, l'année qui vient de s'écouler a vu la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Chili et le Canada, d'un autre entre le MERCOSUR et le Chili et le MERCOSUR et la Bolivie, de même que l'ouverture de négociations entre le MERCOSUR et le Pacte andin, entre le Panama et le Chili, entre le Mexique et le « triangle nord » de l'Amérique centrale (Guatemala, Salvador, Honduras) et entre l'Amérique centrale et les îles des Caraïbes.

Les accords sous-régionaux de cette nature peuvent contribuer à la conclusion d'accords commerciaux à l'échelon du continent par le biais de la zone de libre-échange des Amériques et à l'ouverture multilatérale des marchés par le biais de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Plus les entreprises et les agriculteurs doivent affronter la concurrence directe provenant d'horizons qui ne cessent de s'élargir par les zones sous-régionales de libre-échange, mieux ils sont armés pour soutenir la concurrence dans tout le continent. De surcroît, la coopération économique sous-régionale entraîne avec elle la coopération politique à l'échelon tant régional que sous-régional, et l'on voit d'anciens frères ennemis devenir des partenaires commerciaux et des alliés politiques. Cette tendance à la coopération sous-régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes s'inscrit dans le droit fil de la coopération économique et politique à l'échelon du continent qui a vu le jour à Miami. Nous appelons de nos vœux la poursuite de cet élan lors du Sommet de Santiago.

LES ENGAGEMENTS DES DIRIGEANTS

Avec tous ces changements en toile de fond, le cheminement de la ZLEA procède selon les paramètres définis dans la déclaration et le plan d'action issus du Sommet de Miami. C'est lors de cette réunion que l'an 2005 a été choisi comme date butoir pour la conclusion des négociations relatives à la ZLEA et que les trente-quatre dirigeants présents ont pris les engagements suivants :

- rechercher la conclusion d'accords équilibrés et de grande envergure, à même de maximiser l'ouverture des marchés par l'entremise de hauts niveaux de discipline concernant les droits de douane et les obstacles non tarifaires au commerce des biens et des services ; l'agriculture, les subventions, les investissements, les droits de la propriété intellectuelle, la passation des marchés

publics, la normalisation des produits, les règles d'origine, les droits antidumping et les droits compensatoires, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le règlement des litiges et la politique en matière de concurrence ;

- avoir réalisé des progrès concrets d'ici à la fin du siècle ;
- continuer d'œuvrer en vue du respect et de la promotion des droits des travailleurs ;
- concilier la politique de libéralisation commerciale avec les exigences de l'environnement.

Lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue à Denver en juin 1995, les trente-quatre pays sont convenus que la création de la ZLEA ferait l'objet d'une « entreprise unique », c'est-à-dire que tous les pays seraient tenus de souscrire aux obligations de la ZLEA et qu'aucun ne tenterait de s'y dérober.

De même, il a été décidé à Denver que la ZLEA serait compatible avec les exigences de l'OMC. Aussi a-t-il été entendu que les obligations de l'OMC serviraient de base aux négociations.

Bien sûr, il n'y aurait pas lieu de négocier la création d'une ZLEA si l'on s'en tenait aux dispositions de l'OMC actuellement en vigueur. La ZLEA doit voir plus loin que l'OMC et s'ouvrir résolument sur l'avenir. Elle doit pouvoir s'adapter aux nouvelles techniques et à l'évolution du monde des affaires en s'inspirant des aspects les plus positifs des arrangements sous-régionaux.

En d'autres termes, la ZLEA devra être le « nec plus ultra » des accords relatifs aux échanges et aux investissements, et non pas un simple document de plus. Il lui faudra rassembler tous ceux qui ont été précédemment conclus autour d'un train commun de règles et d'obligations ; faute de quoi, elle aurait pour conséquence de compliquer la conduite des relations commerciales dans le continent alors qu'elle vise l'objectif contraire. Les pays des diverses sous-régions qui désireraient pousser un peu plus avant le principe de la coopération économique (par exemple en formant une union douanière ou en se dotant d'un tarif douanier commun applicable aux importations extérieures à la région) devraient conserver toute latitude d'agir en ce sens.

BÂTIR SUR L'ŒUVRE DE L'OMC

A la veille de la réunion des ministres du commerce qui se tiendra à San José, où en sommes-nous exactement ? Le

premier constat qui s'impose, c'est que nous avons commencé à définir les moyens par lesquels nos dirigeants parviendront à amener « des progrès concrets d'ici à la fin du siècle ».

Tous les pays du continent, à l'exception des Bahamas, sont membres de l'OMC. Les pays en développement, soit la majorité des Etats du continent américain, ont obtenu des délais plus longs pour honorer les obligations auxquelles ils ont souscrit en vertu de l'OMC. Nous estimons cependant que ces pays doivent agir de manière à s'y conformer d'ici à l'horizon de l'an 2000. Ainsi la création de la ZLEA pourrait-elle s'appuyer sur le fondement de l'OMC.

Conscient des difficultés que cela pourrait poser à certains pays, le Groupe de travail sur les petites économies a rédigé en octobre dernier un questionnaire destiné à aider les pays à cerner leurs besoins en matière d'assistance technique dans la perspective du respect de leurs engagements face à l'OMC et de la préparation de la ZLEA. On ne saurait sous-estimer l'importance qu'il y aura de leur apporter l'aide sollicitée, une fois ces questionnaires remplis, tandis qu'ils s'évertuent à honorer leurs obligations vis-à-vis de l'OMC. La confiance en eux qu'ils gagneront lorsqu'ils se verront capables de respecter leurs engagements pris lors de l'Uruguay Round renforcera d'autant leur participation aux négociations relatives à la ZLEA.

Pour autant, l'on aurait tort de mesurer les progrès concrets qui seront réalisés d'ici à la fin du siècle à la seule aune de l'application intégrale des accords de l'Uruguay Round. Il faudra en effet tenir compte des mesures qui pourraient être prises en vue de faciliter les relations commerciales et qui devraient découler des priorités fixées par le secteur privé. Ainsi pourrait-on envisager l'adoption de procédures douanières relatives aux envois express ou encore l'encouragement de la formulation de normes comptables internationales en vue de la préparation des rapports financiers. N'excluons pas non plus la conclusion éventuelle d'accords provisoires, à l'image de ce qui avait été permis par la déclaration de Punta-del-Este au moment de la mise en route du cycle de négociations de l'Uruguay en 1986. On n'a que l'embarras du choix : accord sur la transparence et sur le respect d'une procédure régulière en matière de passation des marchés publics, accords de réciprocité dans le domaine de l'homologation du matériel de télécommunications et de technologie de l'information, code déontologique du personnel des douanes, etc. Les

habitants du continent devraient pouvoir cueillir les fruits de cette lente maturation bien avant l'échéance de l'an 2005.

LES CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES

Tandis que nous nous préparons à négocier la création de la ZLEA, nous ne devons pas oublier que les mutations techniques se produisent à une cadence rapide. Lorsqu'il est question de faciliter les relations commerciales, l'électronique est la voie de l'avenir... dès aujourd'hui. Les pays du continent américain devraient s'engager à respecter le principe de la franchise de douane dans le cyberspace. Une étude récente fait d'ailleurs ressortir la croissance spectaculaire du nombre d'utilisateurs du réseau Internet en Amérique latine, à un degré inégalé au monde. Quelques autres conclusions intéressantes méritent d'être notées :

- De 1995 à 1997, l'usage d'Internet a progressé de plus de sept cent quatre-vingt-huit pour cent en Amérique latine, ce qui correspond à peu près au double du taux moyen de croissance à l'échelle mondiale.
- En Amérique latine, l'utilisateur typique passe huit heures par semaine à naviguer sur le réseau, soit environ une heure de plus que son homologue européen.
- Les considérations linguistiques ne freinent pas l'usage d'Internet : quatre-vingt-cinq pour cent des cybernautes d'Amérique latine consultent des sites construits aux Etats-Unis, et plus de la moitié d'entre eux se connectent à des sites provenant d'autres pays. En fait, selon quatre vingt-un pour cent des personnes interrogées, le fait que tant de sites soient en anglais ne constitue pas un obstacle à l'usage du réseau.
- La fréquentation d'Internet est réservée principalement aux habitants d'Amérique latine les plus nantis : quatre-vingt-dix pour cent des utilisateurs se recrutent parmi la couche socioéconomique supérieure.

C'est maintenant qu'il faut veiller à maintenir l'accès au cyberspace en franchise de douane (pas un pays au monde ne perçoit de taxe à l'importation sur les transmissions électroniques) pour permettre aux créateurs d'entreprises à l'échelon national et aux investisseurs étrangers de prendre des décisions avec la certitude que l'accès au réseau ne sera pas restreint à l'avenir.

Enfin, nous devons donner suite à l'engagement qu'ont pris nos dirigeants dans la déclaration et le plan d'action de

Miami de concilier la construction de la ZLEA avec la protection des droits des travailleurs et la défense du milieu.

L'examen minutieux des aspects du travail et de l'environnement liés au commerce, qui pourrait être confié à des groupes d'études axés sur la ZLEA, serait pleinement conforme aux engagements pris à Miami et il ne porterait pas préjudice aux pays de la région, indépendamment de leurs vues sur la question. L'importance que revêtent ces dossiers pour tout le continent n'est plus à démontrer. L'Organisation des Etats américains constitue un forum propice à la discussion de ces questions par les ministres du travail et de l'environnement. Le moment est venu – il s'impose même – de les placer dans le contexte de la ZLEA.

Ensemble, nous avons parcouru un long chemin.

Considérés globalement, les progrès qui ont été faits dans la perspective de la ZLEA s'avèrent remarquables. Petits ou grands, des pays aux langues et aux cultures diverses ont décidé d'œuvrer de concert à la conclusion d'un accord grâce auquel tous les habitants du continent pourront tirer parti des avantages qui découlent de la libéralisation des échanges. Nous avons appris à nous connaître les uns les autres, à mieux comprendre l'économie de nos voisins, leurs aspirations, leurs craintes et leur volonté – qui est aussi la nôtre – d'améliorer la qualité de la vie à l'intérieur de leurs frontières. Ce sont ces convictions fondamentales qui ont poussé les dirigeants du continent à se réunir à Miami en 1994. Animés de ce même esprit, ils annonceront à Santiago la mise en route des négociations relatives à la ZLEA et c'est la force de leurs convictions qui nous aidera à les mener à bien d'ici à l'an 2005. □

□ COMMERCE, DROITS DES TRAVAILLEURS ET ECOLOGIE

M. Richard Gephardt, chef de la minorité à la Chambre des représentants

Les Etats-Unis doivent insister pour que les négociations sur l'établissement d'une Zone de libre-échange des Amériques, ou ZLEA, comportent des groupes de travail sur les droits des travailleurs et les normes de l'environnement, affirme M. Richard Gephardt, député démocrate du Missouri et chef de la minorité à la Chambre des représentants des Etats-Unis.

L'expérience de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) démontre, selon lui, l'insuccès des efforts déployés pour régler les problèmes liés au travail et à l'environnement au moyen d'accords négociés en marge d'un traité principal, et non dans le cadre du traité lui-même.

Pour que le libre-échange jouisse d'un soutien général, il faut, dit-il, que les avantages du commerce s'étendent à un grand nombre de gens et non pas à quelques privilégiés.

A ses yeux, le Congrès devrait donner au président Clinton le pouvoir de négocier des accords commerciaux dans le cadre d'une procédure accélérée, mais uniquement si la loi précise clairement les objectifs des négociations concernant les bénéficiaires de ces accords.

Le débat sur les mérites relatifs du libre-échange et du protectionnisme appartient au passé. La question n'est plus de savoir si nous devons ouvrir nos marchés, mais à quelles conditions et au profit de qui.

Le président Clinton a raison de dire qu'il s'agit d'un débat sur l'avenir. Devant l'accélération du processus de mondialisation, nous devons nous préparer au changement et non pas nous protéger contre lui. Nous ne devons cependant pas nous lancer précipitamment dans des négociations avant d'avoir défini nos objectifs. En procédant sans plan, nous irions inmanquablement à un échec.

Deux idéologies opposées s'affrontent à l'égard de la mondialisation. Le président ne pourra pas trouver de compromis entre ces deux visions. Il devra faire un choix. Sinon, nous risquons de compromettre notre avenir.

LE FOND DU DÉBAT SUR LA « PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE »

Le débat qui a cours sur l'opportunité d'accorder au président des Etats Unis le pouvoir de négocier des accords dans le cadre d'une procédure accélérée se résume comme suit : une majorité de députés démocrates insistent pour que l'application de notre législation nationale sur l'environnement et le travail fasse partie intégrante des négociations au même titre que la propriété intellectuelle et la protection du capital. Nous exigeons que les personnes et l'environnement reçoivent, dans les traités commerciaux, les mêmes protections et la même mise en application que les droits d'auteur.

Pourquoi donc cette exigence passe-t-elle pour un obstacle insurmontable ? C'est parce que les républicains, qui sont majoritaires au Congrès, estiment que la protection de l'environnement et des droits des travailleurs mérite moins de considération que la propriété intellectuelle et qu'elle relève d'accords secondaires et non du traité principal. Notre expérience, à ce jour, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) nous montre que ces accords secondaires ne servent pratiquement à rien.

Inclure la protection des travailleurs et de l'environnement dans le texte principal des accords commerciaux aiderait à créer une classe de consommateurs dans les pays avec lesquels les Etats-Unis font du commerce, en Amérique latine et dans le reste du monde. C'est à la fois juste sur le plan moral et judicieux sur le plan économique. Les gens seraient en mesure d'acheter davantage de produits américains ; nous ralentirions la course mondiale aux bas salaires qui menace notre niveau de vie et notre classe moyenne. L'application des lois écologiques réduirait la pollution à l'échelle mondiale. Et les entreprises des Etats Unis cesseraient de rechercher à l'étranger les bas salaires et une application laxiste des lois sur l'environnement, en un mot d'exporter des emplois dans le seul dessein de réduire leurs coûts.

Les pays en voie de développement devraient être

favorables à des protections qui, selon moi et selon beaucoup d'autres gens, doivent faire partie intégrante des accords commerciaux. Aucun pays ne devrait chercher à brader son niveau de vie ou son environnement, dans la concurrence qui l'oppose aux autres pays, afin d'attirer des investisseurs qui ne se soucient pas de favoriser la croissance, d'accroître les débouchés et d'améliorer l'environnement.

La vraie question est de savoir comment protéger la primauté du droit, comment obtenir que nos accords commerciaux protègent les normes fondamentales au lieu de les saper. Ceux qui argumentent contre cette approche manquent de vision.

L'expérience de l'ALENA aurait dû nous montrer que tout nouvel accord commercial doit traiter des droits de l'homme, de la démocratie, de la sécurité alimentaire, du trafic de stupéfiants, des flux financiers, et de l'aide transitoire. La politique commerciale ne doit pas se contenter de privilégier les profits à court terme sans tenir compte du coût qu'elle entraîne sur le plan de la pollution, de la répartition des revenus et des préoccupations sociales. Il s'agit d'un choix décisif et la solution de remplacement pour laquelle nous luttons est une plus grande liberté du commerce et une prospérité à long terme dans un monde qui respecte les droits de l'homme, les droits des travailleurs et l'environnement. Pour y parvenir, nous devons élargir le débat.

CRÉER UNE CLASSE DE CONSOMMATEURS

Jusqu'à présent, les avantages procurés par la libéralisation du commerce ne se sont répercutés ni sur la classe moyenne ni sur ceux qui s'efforcent d'y accéder. Ils ne s'étendent nullement à toutes les catégories sociales. L'expérience de l'ALENA le confirme. L'écart des revenus n'a pas été comblé au Mexique (depuis son entrée en vigueur), il s'est au contraire accentué. Un rapport des Nations unies décrit le même phénomène à une échelle plus vaste : « Avec le développement du commerce et des investissements étrangers, le monde en voie de développement a vu se creuser le fossé entre gagnants et perdants (...) Les principaux bénéficiaires de la mondialisation sont récoltés par quelques privilégiés. »

En août, je me suis rendu au Chili, en Argentine et au Brésil pour m'informer de première main des possibilités et des problèmes liés à l'expansion du commerce. J'ai été frappé par la vitalité des marchés et par la façon dont les Etats-Unis pourraient en tirer profit s'ils réduisaient les

obstacles à leurs produits au lieu de les accroître. Mais ces gens ne pourront pas acheter nos produits tant que leur pouvoir d'achat ne le permettra pas. L'amélioration de leur salaire et de leur niveau de vie pourrait créer d'énormes marchés pour les produits et services américains tout en atténuant les pressions à la baisse qui s'exercent aux Etats-Unis sur les emplois et les salaires.

Ceux qui prétendent que les salaires bas sont essentiellement le reflet d'une faible productivité et ne procurent pas d'avantages réels aux producteurs étrangers se trompent. Les statistiques montrent que les usines et les travailleurs du Mexique et des autres pays en développement se soucient tout autant de la qualité et sont aussi efficaces que certains des meilleurs travailleurs et des meilleures entreprises des Etats-Unis et d'ailleurs. Tout autour du monde, les travailleurs atteignent, chaque jour, de nouveaux sommets de compétitivité.

Mon voyage en Amérique latine a également mis en lumière la fragilité des systèmes politiques des pays qui se sont récemment affranchis d'un régime militaire. Les régimes autoritaires de ces pays n'ont pas fait grand-chose pour remédier aux disparités économiques et, dans bien des cas, ils les ont même consciemment accentuées. Assurer une répartition plus équitable de la croissance économique aiderait à établir solidement ces démocraties.

Le président ne « mérite » pas la « procédure accélérée », comme certains le prétendent; il doit la conquérir. C'est au législatif, et non à l'exécutif, que la Constitution des Etats-Unis confère le pouvoir de négocier les traités commerciaux internationaux. De temps à autre, le Congrès a délégué ce pouvoir. Mais ce faisant, il a fixé les objectifs qui devaient être atteints dans le cadre de l'accord en question.

Reconnaissons que le moyen d'obtenir des résultats est de fixer des obligations dans le corps des traités commerciaux et non pas d'espérer l'adoption de mesures ultérieures découlant d'accords limités et inefficaces conclus dans le cadre d'autres négociations commerciales. Si vous pensez comme moi que le libre-échange implique la liberté du marché du travail, vous devez traiter ces questions dans tout accord de base. Et si, comme moi, vous êtes convaincu de l'importance de l'environnement, à la fois en soi et sous l'angle de ses effets sur la concurrence économique, alors vous devez inclure les questions écologiques dans les futurs accords commerciaux.

Les Etats-Unis doivent s'employer assidûment à établir un

lien entre le commerce d'une part et l'environnement et les droits des travailleurs d'autre part, tant à la réunion des ministres du commerce de San José, en mars, qu'au Sommet des Amériques qui aura lieu à Santiago en avril. Nous devons atteindre un objectif poursuivi de longue date par les Etats-Unis, à savoir l'établissement des groupes de travail qui seront chargés de traiter ces questions dans les négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Certains pays se montrent récalcitrants à cet égard, mais le Congrès n'approuvera les futurs accords commerciaux que si ces questions figurent dans le processus de négociation. Tenir compte des droits des travailleurs et de la protection de l'environnement assurera les avantages du commerce à l'ensemble de notre population et non pas à quelques privilégiés.

Ces questions ne peuvent pas être abordées après coup, elles font partie intégrante du succès de nos relations économiques et commerciales. Et nous devons faire davantage, aux Etats-Unis, pour accroître le soutien accordé à la libéralisation du commerce en élaborant et en appliquant une politique et des programmes remédiant aux bouleversements provisoires qui se produisent avec ou

sans les accords commerciaux. Plutôt que de présenter des mesures une semaine avant un vote, pour apaiser les craintes du Congrès, il doit s'agir de programmes viables, à long terme, accompagnés des ressources nécessaires pour que l'Américain moyen puisse se considérer comme le bénéficiaire en puissance des accords commerciaux et non comme leur victime.

Le statu quo mène à l'échec. Il a causé la crise financière de 1994-95 au Mexique. Le niveau de vie des Mexicains a baissé précipitamment durant cette période. Or, le succès apparent du renflouement du Mexique a facilité en partie la crise monétaire asiatique. Le moment est venu, pour les idéologues qui s'accrochent aux méthodes du passé, de mettre leurs idées à jour et d'élaborer une politique commerciale pour le XXI^e siècle. Nous avons besoin d'une politique commerciale qui tienne compte de la complexité de nos relations et qui recherche des solutions souples favorisant nos intérêts communs.

Nous avons assez bien saisi le fonctionnement de la politique économique axée sur l'offre. Le moment est venu de mettre au point une politique axée sur la demande. Nous ne pouvons nous contenter de créer des producteurs sans créer des consommateurs. □

❑ LE CONGRES, LES PROCEDURES ACCELEREES ET LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE DES AMERIQUES

Bill Archer, président de la commission budgétaire de la Chambre des représentants

Le fait que le Congrès des Etats-Unis n'ait pas encore accordé au président Clinton l'autorité de négocier des accords commerciaux selon des procédures accélérées ne devrait aucunement gêner la tenue de solides négociations sur une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), déclare M. Bill Archer, représentant républicain du Texas et président de la commission des voies et moyens à la Chambre des représentants.

M. Archer note que tout résultat du Sommet des Amériques, qui aura lieu en avril à Santiago, faisant apparaître les avantages potentiels que comporte la ZLEA pour les Etats-Unis donnera aux partisans des procédures accélérées les arguments dont ils ont besoin pour faire voter la loi.

Au moment où les trente-quatre dirigeants démocratiquement élus des Amériques s'appêtent à se réunir à Santiago (Chili) pour le deuxième Sommet des Amériques, il ne sert à rien de regretter les contretemps récents qui se sont opposés à l'octroi au président Clinton de l'autorité de négocier au titre de procédures accélérées.

Certes, ce retard, qui a eu pour effet immédiat d'empêcher les Etats-Unis d'honorer leurs engagements de négocier l'entrée du Chili dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), a incontestablement porté un coup sensible à l'influence qu'exercent les Etats-Unis dans le processus d'élaboration de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). En revanche, de ce fait même, nos partenaires commerciaux devraient être conscients de ce que les divisions internes aux Etats-Unis, bien que temporaires, ouvrent effectivement la porte à d'autres pays qui pourront exercer une influence positive dans ces négociations historiques et infléchir leur orientation.

LES OBJECTIFS DE SANTIAGO

Malgré le retard sur la question des procédures accélérées, les dirigeants réunis à Santiago ont toutes les chances de relever le défi de leur mandat, qui a été établi par la déclaration éclairée de Miami en 1994. La décision de lancer les négociations de la ZLEA doit être prise à

Santiago ainsi que les décisions clés sur l'établissement et l'organisation des groupes de négociation qui seront chargés d'élaborer le texte des accords envisagés. La répartition des questions d'accès aux marchés entre ces divers groupes aux fins de leur examen est d'un intérêt majeur pour tous les pays, et un accord sur l'établissement d'un cadre détaillé des pourparlers représentera incontestablement un grand pas en avant.

En outre, les participants devraient parvenir à s'entendre sur ce qui constituera des « progrès concrets » qui, selon la Déclaration de Miami, doivent être accomplis à la date limite intérimaire de l'an 2000. Les instructions des dirigeants à leurs négociateurs commerciaux doivent être claires: les pourparlers sur la ZLEA doivent progresser vigoureusement et systématiquement pour se conclure comme prévu en 2005. Nous visons à ce que les pays dépassent de beaucoup les niveaux de libéralisation des échanges auxquels nous sommes parvenus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). J'estime particulièrement important, pour ma part, que la déclaration du sommet comporte un engagement moratoire pour prévenir l'adoption de mesures protectionnistes au cours de la période de négociations qui mènera à 2005. Cette discipline est d'une importance accrue en raison des répercussions des chocs financiers de la crise monétaire asiatique sur un grand nombre des pays des Amériques qui participeront au sommet.

Il va sans dire que les autres pays ne doivent pas invoquer l'inaptitude des Etats-Unis à négocier au titre des procédures accélérées comme une excuse pour ne pas progresser résolument en vue de l'établissement de la ZLEA. En fait, nous devons admettre que ce serait un grave revers pour les progrès dans la région si un sommet de trente-quatre chefs d'Etat ne contribuait que marginalement à l'élargissement de la libéralisation des échanges.

LE DÉBAT SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE DES ETATS-UNIS

La poussière est un peu retombée depuis le week-end agité du 10 novembre où le président Clinton a reconnu

qu'il n'avait pas les voix nécessaires pour faire voter la loi sur les procédures accélérées et qu'il était forcé de demander que les délibérations sur la question soient remises à une date ultérieure. Cette décision a constitué non seulement une défaite pour le président, mais également un recul pour la majorité républicaine de la Chambre des représentants et celle du Sénat, unies pour accorder leur appui à cette loi. Une immense majorité de républicains de la Chambre était prête à voter en faveur de la loi lorsqu'elle a été rayée de l'ordre du jour.

Beaucoup d'encre a coulé sur le fléchissement de l'engagement américain en faveur du libre-échange. J'y vois, pour moi, une grande part d'exagération. Il est un fait certain que nos débats internes n'ont pas été faciles. Dans tous les pays, la levée des obstacles au commerce se heurte à l'opposition d'intérêts fermement enracinés. Le débat actuel au Congrès se caractérise par des divisions au sein même du parti démocrate du président, dont de nombreux membres proposent d'inscrire des dispositions insoutenables dans la législation sur les procédures accélérées. Ils veulent une loi qui obligerait le président à insister sur tout un assemblage de questions sans corrélations lors des négociations des accords commerciaux, qui comprennent la législation du travail, les objectifs environnementaux et les politiques sociales ayant trait, par exemple, aux règlements sur l'immigration et même à la planification familiale. Sans consensus national en vue, toute tentative d'imposer cet ordre du jour pourrait paralyser les négociations commerciales multilatérales diverses et dynamiques de la ZLEA. A mon avis, c'est également un ordre du jour qui, s'il était adopté, ne produirait pas d'appui supplémentaire réel au sein du Congrès en faveur des procédures accélérées et des politiques de libre-échange.

L'histoire des Etats-Unis montre que l'application des accords commerciaux et des politiques de libre-échange n'a réussi que lorsque le président a uni sa voix à celle des dirigeants du Congrès pour proclamer vigoureusement et de manière cohérente les avantages du libre-échange pour la population des Etats-Unis. Le silence, les attermoissements et les habiles détours employés pour isoler nos concitoyens des effets de l'ALENA ont un coût. Dans tous les pays, le citoyen moyen a souvent une opinion ambivalente sur les échanges commerciaux. Pour le moment, le blocage de l'ordre du jour commercial des Etats-Unis renforce la tendance à l'isolationnisme de certains Américains. Le président Clinton est actuellement incapable de persuader plus qu'une très petite minorité de membres de son propre parti des mérites du projet de loi sur les procédures accélérées.

LES ELEMENTS MANQUANTS

Etant parvenus à retarder le vote sur les procédures accélérées, il est incontestable que les groupements syndicaux et leurs représentants au Congrès ont remporté une rude bataille. Faisant fond sur l'expérience du débat national fractionnel sur l'ALENA en 1993, ces groupes ont monté une campagne populaire qui a rempli le vide créé au cours de l'été de 1997 lorsque le président Clinton a reporté l'examen de la proposition des procédures accélérées au Congrès. Tandis que la commission des voies et moyens attendait une prise de position du gouvernement Clinton qui amènerait le soutien nécessaire des deux partis pour voter une loi, les adversaires des procédures accélérées faisant front commun ont émis un message puissant en opposition à une expansion commerciale accrue. Je crois que les partisans des procédures accélérées ont échoué en ne suscitant pas suffisamment de débats ouverts et, en particulier, en ne soulignant pas les avantages de l'ALENA. De tels débats aurait contribué à neutraliser le sensationnalisme associé à un grand nombre des allégations anti-procédures accélérées et anti-ALENA quant aux effets du libre échange sur notre pays.

Un autre élément absent du débat était l'expression la plus claire possible des possibilités perdues pour les entreprises et les salariés des Etats Unis et pour le continent américain en général, qui résulteraient d'un refus d'accorder au président l'autorité de négocier au titre de procédures accélérées. Nous visons par la ZLEA des objectifs stratégiques autant qu'économiques, qui consistent en la consolidation des progrès historiques réalisés du fait des réformes démocratiques et de la libéralisation des marchés dans toute la région. Comme on le note souvent, la vision de la ZLEA, telle qu'elle s'exprime dans la Déclaration de Miami, est un point de départ novateur si nous nous souvenons des politiques économiques fermées et de l'autoritarisme des gouvernements en place dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, il n'y a que dix ans de cela. Notre objectif général pour la ZLEA est d'aider à stabiliser les réformes de libre-échange et les progrès acquis de la démocratie qui sont des facteurs de stabilité et de possibilités économiques dans notre région.

Je suis fermement convaincu qu'une présentation plus concrète des coûts de l'inaction réussira à faire accepter les procédures accélérées au Congrès. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont actuellement les marchés régionaux les plus dynamiques et les plus

attractifs pour les produits des Etats-Unis : ils achètent au total 19,2 % de nos exportations. Les ventes des Etats-Unis à ces pays augmentent actuellement à un taux d'environ 23 %, soit près de quatre fois le taux de croissance des exportations des Etats-Unis en général. Les exportations des Etats-Unis vers le Brésil ont augmenté de 25,1 % en 1997. Ces tendances proviennent de l'évolution des modèles traditionnels des échanges commerciaux. Selon les prévisions, d'ici à la fin de 1998, nos exportations vers le reste de l'Amérique auront dépassé nos exportations vers l'Europe ; d'ici à l'an 2010, elles pourront même dépasser nos exportations vers l'Europe et le Japon combinés. Ces chiffres représentent des relations commerciales actives appelées à durer et à se développer en dépit des difficultés que nous avons eues à Washington à faire voter la loi sur les procédures accélérées.

L'obtention de résultats substantiels au Sommet des Amériques de Santiago illustrera clairement les coûts pratiques associés à l'impossibilité de négocier au titre des procédures accélérées. Lorsque les entreprises et les salariés des Etats-Unis verront les grandes lignes selon lesquelles les pays entendent négocier la levée des barrières commerciales dans le cadre de la ZLEA, ils se feront une image plus claire des possibilités d'accès aux marchés qu'ils perdront dans leurs secteurs d'activité si les négociateurs des Etats-Unis n'ont pas l'autorité dont ils ont besoin pour conclure le meilleur accord possible.

LA NECESSITE DE PROGRESSER

La responsabilité qui incombe au Congrès et au président est de réussir à promulguer la loi sur les procédures accélérées de manière à ce que la promesse de la ZLEA et les engagements historiques de la Déclaration de Miami ne soient pas sacrifiés. Le fait est que le président et les républicains, ainsi que quelques démocrates influents au Congrès, ont fait des progrès énormes dans la préparation de textes législatifs qui intègrent ce que je considère comme la plus large gamme de points de vue concernant l'orientation future de la politique commerciale des Etats Unis. Nous avons un excellent projet de loi ; il nous faut de toute évidence plus de temps et plus d'exemples tangibles de possibilités manquées pour le faire adopter par la Chambre des représentants.

J'espère sincèrement que le président est résolu à continuer de coopérer avec le Congrès, en dépit des contraintes de la crise financière en Asie et de l'instabilité monétaire à laquelle nous sommes tous exposés. Il ne saurait y avoir le moindre doute quant à l'importance de la réunion au sommet de Santiago et à la nécessité d'aller de l'avant. L'inaction motivée par des revers mineurs, tels que le retardement de l'adoption des procédures accélérées, revient à sacrifier une possibilité sans précédent d'atteindre des objectifs de sécurité fondamentaux et de réaliser des gains économiques énormes pour les entreprises et les salariés de notre continent. □

□ DE LA « DECENNIE PERDUE » A LA REUNION AU SOMMET DE SANTIAGO

Mme Carla Hills, présidente-directrice générale de la société Hills & Company

Les qualités d'initiative dont les Etats-Unis ont fait preuve au début des années 1990 en s'employant à promouvoir la libéralisation des échanges, les réformes économiques et le rééchelonnement de la dette sont en partie à l'origine de la décision que les dirigeants des pays du continent américain, réunis à Miami en 1994, ont prise d'établir une zone de libre échange des Amériques (ZLEA), déclare Mme Carla Hills, qui fut la représentante du président aux négociations commerciales internationales de 1989 à 1993.

Reste encore à donner corps à la vision exprimée à Miami, et le Sommet des Amériques qui aura lieu en 1998 devrait précisément viser cet objectif, ajoute la responsable.

Mme Hills est aujourd'hui présidente-directrice générale de la société de consultance internationale Hills & Company, à Washington.

Lorsqu'ils se réuniront à Santiago au mois d'avril, les trente-quatre dirigeants démocratiquement élus du continent américain braqueront leurs regards sur un programme d'action placé sous le sceau de la coopération et dont l'idée même aurait été impensable il y a dix ans. L'existence de gouvernements démocratiques, l'attachement de plus en plus manifeste à l'économie de marché et l'acceptation croissante de l'interdépendance économique sont autant de facteurs qui se conjuguent pour créer un environnement propice à l'épanouissement des possibilités dans toute la région.

Les années 1980 furent une décennie perdue pour la plus grande partie de l'Amérique latine, abandonnée à la stagnation économique et croulant sous le poids écrasant du fardeau de la dette extérieure qui limitait l'accès aux marchés financiers internationaux. Le revenu moyen par habitant calculé à l'échelle régionale baissa de neuf pour cent entre 1980 et 1990. Dans plusieurs des plus grandes économies, l'inflation dépassa les mille pour cent en 1990; le fait que seule une poignée de petites économies connurent un taux d'inflation à un chiffre mérite d'être noté.

L'intégration économique régionale marqua elle aussi un

temps d'arrêt. En 1990, les échanges en Amérique latine même représentaient 15,8 pour cent du volume total des échanges de ces pays. En revanche, le commerce interrégional au sein du Pacte andin ne représentait que quatre pour cent des échanges de ses membres. Le MERCOSUR n'avait pas encore été créé, et les échanges entre les quatre membres actuels, dont deux sont les plus grandes économies d'Amérique du Sud, ne représentaient que neuf pour cent du volume total des échanges.

L'AMÉRIQUE LATINE REPREND DU POIL DE LA BÊTE

A partir du début des années 1990, les Etats-Unis prirent l'initiative d'encourager la transformation économique et politique de la région. En mettant en route le programme en faveur des Amériques et en engageant des négociations avec le Mexique et le Canada qui allaient déboucher sur l'accord de libre échange nord-américain (ALENA), les Etats-Unis façonnèrent une stratégie propre à encourager la pérennité de la croissance économique et de la libéralisation de la région.

Entreprise ambitieuse, l'initiative en faveur des Amériques visait les objectifs suivants :

- la création d'un cadre qui définirait dans leurs grandes lignes les modalités du libre-échange dans l'ensemble du continent;
- l'allègement du fardeau de la dette;
- l'encouragement de programmes compatibles avec le respect de l'environnement.

La signature de l'ALENA en 1992 et l'application fructueuse du plan Brady de restructuration de la dette de l'Amérique latine firent présumer la perspective d'un progrès économique qui serait ancré dans une politique axée sur le marché et dans le libre-échange. Plus déterminée que jamais à adopter les réformes économiques internes indispensables à l'appui d'une économie ouverte, la région tout entière enfourcha le cheval de la libéralisation des échanges.

La vague de privatisations qui balaya le continent fit renaître le dynamisme et rentrer d'importantes ressources de trésorerie dans les économies aux coffres maigrement garnis. La réforme de la sécurité sociale et du marché, la déréglementation dans le secteur public et les réformes financières eurent pour effet de conférer une souplesse et une transparence accrues aux économies. Le continent américain s'avancait collectivement dans la voie de l'économie de marché.

LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS MIAMI

Le sommet des Amériques qui se tint à Miami en décembre 1994 donna la preuve éclatante de l'existence de ce nouvel état d'esprit. Forts de l'élan acquis, les participants parvinrent à un consensus sur un éventail de questions si large qu'il surprit plus d'un. Ils eurent le courage de ne pas faire l'impasse sur des sujets jusqu'alors tabous, tel le dossier de la corruption.

La pièce maîtresse du sommet fut assurément la décision mutuelle d'œuvrer à la création d'une zone de libre-échange des Amériques d'ici à l'an 2005. Un tel engagement était révélateur de l'attachement à la poursuite des réformes et, ce qui est encore plus important, de la conviction des participants selon laquelle l'ouverture des marchés dans l'ensemble du continent justifiait amplement l'adoption de mesures souvent difficiles.

Depuis le sommet de Miami, le bien-fondé de leur position sur ce sujet et de la restructuration économique a été démontrée à de multiples reprises.

Consécutivement à la crise du peso en 1994-95, et encouragé par ses engagements pris au titre de l'ALENA, le gouvernement mexicain continua d'appliquer une politique rigoureuse et systématique de libéralisation qui favorisa le retour rapide de la croissance. De fait, l'économie mexicaine progressa de sept pour cent en 1997 en s'améliorant régulièrement sur le terrain de l'emploi, de l'inflation et de la consommation intérieure.

De même, le Brésil fit taire les sceptiques en appliquant de main ferme un plan qui ramena l'inflation à 4,5 pour cent tout en maintenant une croissance modeste. Un phénomène semblable a été observé en Argentine, au Pérou, au Chili et au Salvador, pays à l'économie stable et au taux de croissance impressionnant. Dans l'ensemble de la région, les investissements directs étrangers ont quadruplé en valeur nette depuis 1991.

L'intégration du commerce régional a été une composante essentielle de ce revirement économique. Le succès de l'ALENA et la perspective du libre échange dans le continent ont donné un second souffle aux efforts d'intégration. Les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux se sont multipliés. Le MERCOSUR a prouvé son utilité, qu'il s'agisse de développer son marché intérieur ou d'éveiller l'intérêt de ses voisins.

LA TÂCHE À ACCOMPLIR À SANTIAGO

Ce qui sous-tend la coopération à l'échelon du continent, c'est la volonté d'assurer une croissance économique soutenue, largement distribuée et d'un niveau élevé. Si ces conditions ne sont pas réunies, c'est la réalisation de tous les autres objectifs qui sera compromise. Plus encore que le développement, la pauvreté est une cause essentielle de la dégradation de l'environnement. Les économies pauvres en ressources sont mal équipées pour adopter les changements institutionnels nécessaires à la défense des droits de l'homme ou au renforcement de l'infrastructure sociale. Si l'on ne parvient pas à améliorer progressivement les conditions économiques pour l'ensemble de la population, c'est la crédibilité même des fragiles institutions démocratiques et des réformes économiques qui sera sapée.

Aujourd'hui, la tâche qui nous attend au Sommet de Santiago consiste à donner corps aux idées exprimées à Miami. L'incapacité dans laquelle se trouve le gouvernement Clinton d'obtenir du Congrès l'autorisation de mettre en œuvre une procédure législative rapide et simplifiée dans le domaine des accords commerciaux, et les craintes suscitées par les retombées potentielles de la crise financière asiatique sur les échanges et les investissements dans la région, devraient inciter le déploiement d'efforts plus vigoureux en vue de la création d'un continent uni et déterminé à se doter de sociétés de plus en plus ouvertes, justes et productives. Avant tout, cela signifie qu'il faut engager les négociations relatives à la ZLEA avec le plus grand sérieux, sans se laisser bercer de belles paroles, et en définir clairement les paramètres.

Le changement véritablement révolutionnaire qui a balayé le continent au cours des dix dernières années a rendu nos pays collectivement plus forts, plus confiants et plus à même de relever les défis de l'économie mondiale. La réunion de Santiago pourrait donner un élan supplémentaire à une entreprise qui est loin d'être terminée. □

❑ AMERIQUES : LES PIEGES ET LES ESPOIRS DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES

M. Miguel Rodriguez, directeur de l'Unité sur le commerce, Organisation des Etats américains

Pour impressionnants qu'ils soient, les obstacles à la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ne sont pas irréductibles, affirme le directeur de l'Unité sur le commerce de l'Organisation des Etats américains, M. Miguel Rodriguez.

Les partisans de la ZLEA doivent dissiper les appréhensions nourries aux Etats-Unis à l'égard des mérites du libre-échange et chasser le sentiment de lassitude qui gagne l'Amérique latine, usée par des années d'application de réformes économiques, explique le haut responsable. Dès lors, les négociateurs doivent viser la conclusion d'un accord qui devra tenir compte de la triple nécessité de respecter les alliances en vigueur, d'apaiser les craintes des économies de taille relativement modeste et d'être conforme aux obligations prévues par l'Organisation mondiale du commerce.

L'étude que la Banque mondiale vient de publier sur les grandes lignes possibles d'un programme de réformes en faveur de l'Amérique latine et des Caraïbes donne assurément matière à réflexion. Judicieusement intitulée « The Long March », elle nous rappelle en effet que le maintien de la stabilité économique de la région est indissociable de celui de l'attachement à un large éventail d'initiatives de grande envergure relevant du secteur public. Les auteurs de cette étude ne manquent pas de souligner qu'un grand nombre d'entre elles, si ce n'est toutes, devront bénéficier d'un effort soutenu pendant des années avant de porter leurs fruits.

La libéralisation des échanges s'inscrit indiscutablement dans cette logique. Un haut niveau d'intégration économique dans les Amériques pourrait bien faciliter la réduction des obstacles à la libre circulation des biens et des services dans la région. Or c'est là un objectif dont la réalisation pourrait se faire attendre de nombreuses années. Mais si elle se trouve intégrée aux mesures axées sur la politique budgétaire, l'infrastructure et les marchés du travail – pour ne citer que ces exemples –, la libéralisation des échanges, y compris à l'échelon régional, se révélera indispensable à l'heureux aboutissement des réformes économiques dites parfois de la « deuxième génération ».

Celles de la « première génération » (qui datent de la fin des années 1980 et du début des années 1990 et grâce auxquelles la région a pu sortir de l'ornière de l'endettement) ont créé des conditions particulièrement propices à l'application d'un énergique programme d'action, et il faut y voir un signe encourageant. Depuis la fin des années 1980, de nombreux pays ont pris sur eux d'ouvrir unilatéralement leur marché. Ils ont été aidés en ce sens par le concert de négociations à l'origine non seulement d'un nouveau réseau d'alliances de libéralisation des échanges aux Amériques, mais aussi du resserrement des liens tissés de longue date.

Si les feux de l'actualité se sont braqués, on le comprend, sur la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), c'est pourtant en Amérique latine que s'est produite l'évolution la plus spectaculaire, où des économies naguère protectionnistes ont fait volte face et embrassé le principe du libre-échange. Depuis la fin des années 1980, les tarifs douaniers sont ainsi passés de quarante pour cent à onze pour cent dans la région.

Cette baisse a fait l'effet d'un véritable ballon d'oxygène pour les échanges et les efforts d'intégration en Amérique latine, comme le prouve bien la vitalité renouvelée des groupes sous-régionaux, tels le Pacte andin, le MCCA (marché commun centre-américain) et la CARICOM (Communauté des Caraïbes).

LES RETOMBÉES DU MERCOSUR (MERCADO COMÚN DEL SUR)

Qu'un nouvel ordre économique existe, il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé dans la partie australe de l'Amérique du Sud pour finir de s'en convaincre. Le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay ont créé un marché commun, le MERCOSUR, et adopté des mesures de libéralisation qui ont contribué, depuis 1990, au triplement du volume des échanges entre les pays membres.

Fait tout aussi important, le MERCOSUR tente de s'ouvrir à l'ensemble de l'Amérique du Sud. Le Chili et la Bolivie ont ainsi conclu des accords de libre-échange qui

les lieut maintenant à ce marché commun, et des négociations sont en cours pour encourager d'autres pays d'Amérique du Sud (aussi bien que le Mexique et le Canada) à leur emboîter le pas. Naguère aléatoire, la création d'une zone franche en Amérique du Sud semble aujourd'hui sur le point de se réaliser.

Les démarches qui s'effectuent actuellement en vue de la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) laissent présager l'unification des activités engagées tant dans le Nord que dans le Sud au nom de l'ouverture des marchés et qui pourraient être couvertes par un seul accord. C'est une idée qui flotte depuis l'époque de Simon Bolivar, mais qui a vraiment pris son envol en 1994 lors du Sommet des Amériques tenu à Miami, lorsque les dirigeants des démocraties du continent américain se sont engagés à créer une zone franche qui irait du Yukon à la Patagonie d'ici à l'horizon de l'an 2005.

Si elle voit le jour, cette zone de libre-échange sera incontestablement la plus vaste au monde puisqu'elle concernera trente-quatre pays, sept cent cinquante-quatre millions d'individus et des économies ayant un produit intérieur brut global de neuf mille milliards de dollars.

LES ÉCUEILS À ÉVITER

Ces deux dernières années, les gouvernements des pays du continent américain se sont employés à jeter les fondements de la ZLEA en se concentrant sur la collecte systématique des données techniques qui doivent être réunies préalablement à l'ouverture des négociations. Ils sont arrivés aujourd'hui à la croisée des chemins. C'est en avril, lors du Sommet des Amériques qui se tiendra à Santiago du Chili, que le coup d'envoi des négociations sera officiellement donné. Reste à savoir ce qui arrivera par la suite.

Les obstacles qui se présenteront à ce stade tiennent de la gageure, mais ils ne sont pas invincibles. Sur le front politique, les négociations iront bon train si l'opinion publique se montre résolument solidaire de la ZLEA. A cet égard, certains points restent à élucider. Aux États-Unis, par exemple, où l'on n'est pas nécessairement convaincu des avantages du libre-échange, le gouvernement Clinton a du mal à obtenir la marge de manœuvre dont il aurait besoin dans les négociations pour participer pleinement au processus. Et en Amérique latine, d'aucuns craignent que la population, lassée d'entendre parler de réformes, ne parvienne pas à s'enthousiasmer pour la création d'une zone de libre-échange.

S'agissant de la politique commerciale, la ZLEA doit trouver les moyens de regrouper les économies du continent américain dans un seul accord tout en préservant sous une forme ou une autre les alliances actuelles, tels le MERCOSUR et le Pacte andin, dont les objectifs dépassent le cadre habituel des accords de libre-échange. De surcroît, il lui faut unir des économies dont certaines comptent parmi les plus petites au monde et d'autres parmi les plus grandes. (Par exemple, l'économie canadienne représente cent vingt-cinq fois la taille de l'économie de la Jamaïque; or la première n'est pas la plus grande du continent américain, ni la seconde la plus petite.) Les économies de taille relativement modeste ont besoin d'être convaincues que la ZLEA, loin de compromettre leur bien-être économique, pourrait leur donner les moyens de se développer.

Enfin, l'accord qui sera conclu ne doit pas contenir de mesures incompatibles avec les obligations souscrites dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour parler plus clairement, la ZLEA doit améliorer les termes de l'échange entre les pays des Amériques sans ériger d'obstacles qui nuiraient à d'autres pays.

LES AVANTAGES D'UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES

Bien évidemment, tous les écueils possibles sont autant d'atouts en puissance.

Sur le plan politique, l'ouverture d'un débat vigoureux sur les effets positifs de l'ouverture des marchés devrait mobiliser les esprits et favoriser l'adhésion à la création d'une zone franche, en particulier parmi les militants à l'échelon local. Au lieu de se sentir menacés par ce débat, les partisans de la ZLEA devraient saisir l'occasion d'exposer les mérites du libre-échange. Pas question, bien sûr, de prétendre que le libre-échange peut guérir tous les maux. Mais il ne faut pas non plus en faire le bouc émissaire de toutes nos incertitudes économiques.

Enfin, dans le domaine de la politique commerciale, la zone de libre échange des Amériques pourrait consolider les acquis des années 1990 en matière d'ouverture des marchés et atténuer d'autant le risque du retour au protectionnisme. Elle serait régie par un jeu commun de règles applicables à l'ensemble du continent américain et relatives, entre autres, à la politique en matière d'investissements, aux procédures douanières et aux normes, ce qui signifie qu'il serait d'autant plus facile d'exploiter les créneaux commerciaux.

Par ailleurs, si l'on considère les effets qu'elle aurait sur les accords de l'OMC, la zone de libre-échange peut frayer de nouvelles voies dans des domaines qui n'ont pas encore été abordés à fond par cette organisation internationale, notamment en matière de commerce des services et des paramètres de la concurrence. Elle pourrait ainsi servir de calque à la conclusion de nouveaux accords d'envergure mondiale.

Certes, la libéralisation des échanges aux Amériques ne se produit pas dans le vide. D'où l'importance qu'il y a non seulement de surmonter les obstacles précédemment énoncés, mais aussi d'appliquer toute une panoplie de

mesures visant diverses considérations économiques et sociales: c'est à ce prix qu'aboutiront les initiatives commerciales, y compris celle en faveur de la création d'une zone de libre-échange.

Comme nous le rappelle fréquemment le secrétaire général de l'OEA, M. César Gaviria, le programme d'action commerciale en faveur des Amériques ne pourra progresser « que lorsque nous aurons compris les mécanismes politiques de l'intégration, c'est-à-dire le jeu des forces économiques, sociales et politiques indispensables à la viabilité de l'intégration dans la réalité du processus de prise de décisions dans nos pays». □

FAITS ET CHIFFRES

□ LES SOMMETS DES AMERIQUES : LES PRINCIPALES REUNIONS, DE MIAMI A SANTIAGO

SOMMET DES AMERIQUES

MIAMI (FLORIDE)

9-11 DÉCEMBRE 1994

Les trente-quatre dirigeants démocratiquement élus de la région tiennent leur premier sommet et signent la Déclaration de principes de Miami. Ils affirment leur volonté commune de promouvoir la prospérité, la démocratie et la sécurité du continent et décident d'entamer immédiatement des travaux en vue de l'établissement, au plus tard en 2005, d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

PREMIERE REUNION MINISTERIELLE DES ETATS AMERICAINS SUR LE COMMERCE

DENVER (COLORADO)

30 JUIN 1995

Les ministres du commerce de la région se réunissent pour la première fois afin d'étudier la façon de procéder pour élaborer une ZLEA fondée sur les accords commerciaux régionaux et bilatéraux existants. Ils affirment qu'une telle zone devrait être pleinement compatible avec les statuts de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et annoncent la création des groupes de travail suivants : normes et barrières techniques au commerce ; procédures douanières et règles d'origine ; économies de petite taille ; investissements ; accès aux marchés ; subventions, antidumping et droits compensatoires ; mesures sanitaires et phytosanitaires.

DEUXIEME REUNION MINISTERIELLE DES ETATS AMERICAINS SUR LE COMMERCE

CARTAGENA (COLOMBIE)

21 MARS 1996

Les ministres du commerce chargent leurs adjoints d'examiner quand et comment amorcer les négociations officielles sur la ZLEA et de présenter leurs recommandations à ce sujet à la prochaine réunion ministérielle. Ils annoncent la création de quatre nouveaux

groupes de travail : passation de marchés publics ; droits de propriété intellectuelle, politique de concurrence et services.

TROISIEME REUNION MINISTERIELLE DES ETATS AMERICAINS SUR LE COMMERCE

BELO HORIZONTE (BRESIL)

16 MAI 1997

Dans une déclaration commune, les ministres du commerce de la région recommandent que les négociations officielles sur la ZLEA soient entamées au second Sommet des Amériques, qui aura lieu à Santiago (Chili).

Ils recommandent en outre que les négociations sur la ZLEA prennent en considération l'ordre du jour économique et social de la Déclaration de principes de Miami et du Plan d'action qui l'accompagnait. Ils créent en outre un groupe de travail sur le règlement des différends.

GROUPES DE TRAVAIL DE LA ZLEA :

- Normes et barrières techniques au commerce
- Procédures douanières et règles d'origine
- Economies de petite taille
- Passation de marchés publics
- Investissements
- Droits de propriété intellectuelle
- Accès aux marchés
- Politique de concurrence
- Subventions, antidumping et droits compensatoires
- Services
- Mesures sanitaires et phytosanitaires
- Règlement des différends

Source : Comité tripartite (Banque interaméricaine de développement, Organisation des Etats américains, Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes).

□ ECHANGES COMMERCIAUX EN 1997 ENTRE LES ETATS-UNIS ET LES AUTRES ETATS AMERICAINS

Chiffres en millions de dollars non ajustés en fonction des variations saisonnières

	Solde bilatéral	1997 Exportations	1997 Importations
Amérique du Nord			
Canada	-16,600.0	151,450.5	168,050.5
Mexique	-14,451.6	71,378.3	85,829.9
Amérique centrale			
Bélize	37.5	114.8	77.3
Costa Rica	-300.0	2,023.5	2,323.4
Guatemala	-262.4	1,727.7	1,990.1
Honduras	-308.6	2,013.6	2,322.1
Nicaragua	-149.9	289.3	439.2
Panama	1,170.4	1,537.8	367.4
Salvador	51.6	1,398.2	1,346.6
Caraïbes			
Antigua et Barbuda	80.0	85.1	5.0
Bahamas	644.1	809.9	165.8
Barbade	238.9	281.1	42.1
Dominique	28.3	37.4	9.1
Grenade	34.1	40.6	6.5
Haïti	311.6	499.9	188.2
Jamaïque	679.5	1,417.4	737.9
Republique dominicaine	-400.8	3,928.2	4,329.0
Sainte Lucie	55.1	89.3	34.2
Saint Kitts et Nevis	7.9	37.8	29.9
Saint Vincent et les Grenadines	50.0	54.4	4.3
Trinité-et-Tobago	-27.0	1,106.0	1,133.0
Amérique du Sud			
Argentine	3,595.4	5,807.8	2,212.4
Bolivie	72.3	295.3	222.9
Brésil	6,282.5	15,912.3	9,629.7
Chili	2,076.4	4,375.1	2,298.7
Colombie	474.3	5,198.6	4,724.3
Equateur	-532.8	1,522.7	2,055.4
Guyane	30.5	142.5	112.0
Paraguay	872.5	913.2	40.7
Pérou	187.2	1,959.8	1,772.6
Suriname	91.7	183.2	91.5
Uruguay	319.1	547.5	228.5
Venezuela	-6,841.0	6,607.5	13,448.5

	Solde bilatéral	1997 Exportations	1997 Importations
REFERENCES			
Amérique du Nord	-32,377.7	221,502.7	253,880.4
Amérique centrale et du Sud	9,367.7	63,034.0	53,666.3
Europe occidentale	-17,500.0	155,415.5	172,915.5
Europe orientale	-727.2	7,721.5	8,448.7
Anciennes républiques soviétiques	-284.2	5,029.8	5,314.0
Extrême-Orient-Océanie	-121,084.4	193,921.3	315,005.7
Total mondial	-181,827.2	688,896.1	870,723.3

N.B. : Les chiffres d'exportation sont calculés franco long du bord (FLB);
les chiffres d'importation sont calculés sortie douanes

Source : direction du recensement du ministère du commerce des Etats-Unis

❑ LES INITIATIVES DES ETATS-UNIS EN FAVEUR DE LA LIBERALISATION DU COMMERCE INTERAMERICAIN

ALE ET ALENA

Les Etats-Unis ont créé les zones de libre-échange les plus vastes du monde après l'Union européenne, avec la mise en vigueur, en 1989, de l'Accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Canada (ALE), puis, en 1994, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) conclu entre le Canada, le Mexique et les Etats-Unis.

Lorsque l'ALENA est entré en vigueur, le fonctionnement de l'ALE a été suspendu et la plupart de ses dispositions ont été incorporées dans le nouvel accord, de portée plus vaste.

Les Etats-Unis sont déjà le plus vaste marché d'exportation du Canada et du Mexique, le Canada est le plus vaste marché d'exportation des Etats Unis et le Mexique le troisième marché d'exportation des Etats-Unis.

L'objectif de l'ALENA est l'élimination des obstacles au commerce et aux investissements entre les trois pays signataires. L'entrée en vigueur de l'ALENA, le 1^{er} janvier 1994, a entraîné l'élimination immédiate des droits de douane sur plus de la moitié des importations américaines en provenance du Mexique et sur plus d'un tiers des exportations américaines à destination de ce pays. Dans les dix années qui suivront l'entrée en vigueur de l'accord, tous les droits de douane entre les Etats-Unis et le Mexique devraient être supprimés, sauf ceux qui frappent quelques exportations agricoles américaines et dont l'élimination sera échelonnée sur une période de 15 ans. La majeure partie du commerce entre les Etats-Unis et le Canada est déjà exonérée. L'ALENA a également pour but l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce.

L'ALENA engage toutes les parties signataires à mettre fin aux restrictions affectant les investissements de ses membres à l'étranger, à assurer un niveau élevé de protection aux droits de propriété intellectuelle, à libéraliser le commerce des services et à établir des mécanismes de règlement des différends entre les trois partenaires. Il comporte des accords complémentaires sur les normes de l'environnement et du travail, qui font de

lui le premier accord commercial américain comportant officiellement de tels engagements.

Le principal organe de contrôle de l'ALENA est la Commission nord américaine de libre-échange, composée du représentant des Etats-Unis aux négociations commerciales, du ministre canadien du commerce extérieur et du ministre mexicain du commerce et du développement industriel. Cette commission a établi des groupes de travail et des groupes consultatifs qui sont chargés d'assurer le fonctionnement de l'accord au jour le jour.

L'ALENA a ses propres règles en matière de libéralisation du commerce et des investissements qui s'ajoutent ou se substituent à celles de l'Organisation mondiale du commerce. Les règles de l'ALENA s'appliquent à divers domaines, notamment la transparence des marchés publics, les normes de qualité des produits, la protection des droits de propriété intellectuelle, les normes des télécommunications, les investissements, les règles d'origine, les sauvegardes contre la flambée des importations ainsi que les services.

AUTRES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE

Le gouvernement des Etats-Unis parraine deux importantes initiatives unilatérales pour encourager la liberté du commerce et des investissements dans le cadre d'une politique de développement régional mettant l'accent sur le commerce par opposition à l'aide.

L'Initiative en faveur du bassin des Caraïbes (CBI) et la loi américaine accordant des préférences commerciales aux Etats andins (« Andean Trade Preference Act ») s'appuient sur le Système généralisé de préférences (SGP) dans le cadre duquel les Etats-Unis et les autres pays industrialisés éliminent les droits de douane pour la plupart des produits des pays en voie de développement.

L'Initiative en faveur du bassin des Caraïbes a été lancée en 1982 pour encourager la croissance des industries à vocation exportatrice des petites économies des Caraïbes et d'Amérique centrale. L'objectif est d'aider à réduire la

dépendance de la région vis-à-vis de l'exportation de produits de base et de denrées agricoles dont les prix sont très instables. L'élément principal de la CBI est un programme unilatéral d'exonération et de réduction des droits de douane américains dont l'application a commencé le 1er janvier 1984 et qui a été amélioré en 1990.

Les exonérations et réductions de droits accordées dans le cadre de la CBI couvrent plus de produits que le SGP, elles sont permanentes et ne sont pas assujetties à un examen annuel susceptible d'entraîner leur suspension pour diverses raisons, comme c'est le cas pour le SGP. Les vingt-quatre participants à la CBI sont tous les Etats d'Amérique centrale, tous les Etats caraïbes (à l'exception de Cuba, d'Anguilla, des îles Caïmans et des îles Turks et Caïcos), ainsi que la Guyana. Ces pays ne peuvent cesser de bénéficier de ce programme en raison de l'augmentation de leur revenu par habitant, comme cela se passe pour le SGP, mais les avantages qui leur sont accordés dans le cadre de la CBI peuvent être suspendus pour d'autres raisons.

En 1996, sur les 14,544 milliards de dollars de biens importés par les Etats-Unis des pays du bassin des Caraïbes, 18,9% sont entrés en franchise de droits et 0,3% ont bénéficié de droits réduits en vertu de la CBI. Le Costa Rica et la République dominicaine ont fourni environ 57% des importations américaines dans le cadre de la CBI. Ces deux pays sont également les principaux exportateurs de la région à destination des Etats-Unis.

A l'origine, la CBI ne couvrait pas l'habillement. Cependant, un programme spécial accorde aux pays du bassin des Caraïbes des contingents libéraux d'importation pour les vêtements confectionnés à l'aide de tissu fabriqué et coupé aux Etats-Unis. L'habillement est le produit dont l'exportation vers les Etats-Unis croît le plus rapidement. En 1996, il a représenté 42% de la valeur de toutes les importations américaines en provenance des pays bénéficiant de la CBI.

Loi accordant des préférences tarifaires aux Etats andins : La loi américaine intitulée « Andean Trade Preference Act » (ATPA), qui est entrée en vigueur en décembre 1991, élimine ou réduit les droits de douane sur certaines importations américaines en provenance de Bolivie, de Colombie, de l'Equateur et du Pérou. Elle a pour but de promouvoir le développement économique général des pays andins et de leur fournir des ressources économiques en substitution des revenus procurés par la

culture du coca et la production de cocaïne.

Comparée au SGP, l'ATPA couvre davantage de produits, comporte des règles plus libérales à l'égard des pays intéressés et ne fait pas l'objet d'examen annuels susceptibles de faire perdre aux produits leur admissibilité. Les concessions tarifaires accordées dans le cadre de l'ATPA viendront à expiration en décembre 2001.

Sur les 7,867 milliards de dollars de biens importés par les Etats-Unis en 1996 en provenance des pays couverts par l'ATPA, 15,8% sont entrés en franchise de droits et 0,3% ont bénéficié de droits réduits.

Parmi ces quatre pays, la Colombie est le principal partenaire commercial des Etats-Unis et celui qui bénéficie le plus de l'ATPA. Les fleurs fraîches coupées, qui représentent environ le quart de tous les produits couverts par ce programme et proviennent pour la plupart de Colombie, sont le principal produit d'exportation remplissant les conditions requises.

L'INITIATIVE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE DANS LES AMÉRIQUES

L'Initiative en faveur de l'entreprise dans les Amériques (« Enterprise for the Americas Initiative », ou EAI) a été lancée en 1990 pour exploiter la nouvelle attitude des dirigeants latino-américains à l'égard de la libéralisation du commerce et des investissements.

A l'époque de sa création, ses trois piliers étaient la libéralisation du commerce, la libéralisation et la réforme des investissements, et la réduction négociée de la dette des pays latino-américains envers le gouvernement des Etats-Unis.

Pour faciliter les mesures de libéralisation, l'EAI préconisait la conclusion d'accords de libéralisation du commerce et des investissements entre les Etats-Unis et chacun des pays ou blocs de pays latino-américains qui rempliraient les conditions requises.

Chaque accord a établi un Conseil du commerce et des investissements dans le cadre duquel des personnalités officielles des deux côtés se réunissent sur une base régulière pour discuter de questions liées aux obstacles au commerce et aux investissements.

Au cours de la première année de l'EAI, les Etats-Unis ont signé un accord cadre sur le commerce et les

investissements avec presque tous les pays latino-américains admissibles. Des accords ont également été conclus avec le MERCOSUR et la CARICOM.

Les réunions des conseils du commerce et des investissements établis par ces accords se poursuivent. Plusieurs vont avoir lieu dans le courant de 1998. □

Sources : commission fédérale du commerce international ; bureau du représentant des Etats-Unis pour les questions commerciales internationales ; ministère du commerce des Etats-Unis.

❑ LES ORGANISATIONS COMMERCIALES SOUS-REGIONALES

Outre l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) regroupant les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, plusieurs autres pays des Amériques ont constitué des groupements régionaux qui ont pour objectif d'établir une politique commerciale commune, voire dans certains cas une politique monétaire commune. La liste ci-après récapitule les organisations les plus importantes.

LE MERCOSUR

(Mercado Común del Sur/Mercado Común do Sul/Mercosul)

Fondé en 1991, le « marché commun du Sud », généralement connu sous le nom de MERCOSUR (de son sigle espagnol), est la plus grande des organisations régionales. L'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay en sont membres. Le Chili et la Bolivie s'y sont associés par la suite.

Le MERCOSUR a été établi dans le but d'encourager l'intégration économique entre les Etats membres par le biais de la libre circulation des biens et des services. Entré en vigueur le 1er janvier 1995, le marché commun qui unit les Etats membres se caractérise par l'abrogation d'une grande partie des droits de douane, maintenant perçus sur quinze pour cent seulement des marchandises faisant l'objet du commerce interrégional. C'est aussi depuis cette date que les Etats membres appliquent un tarif douanier commun aux produits fabriqués hors de leur région, encore qu'il existe une liste d'exceptions. Le MERCOSUR compte éliminer complètement les taxes à l'importation d'ici à l'an 2006. Il s'emploie en outre à formuler une politique commerciale commune et à coordonner la politique économique.

La plus haute instance du MERCOSUR est le Conseil du marché commun (Consejo de Mercado Común), qui a pour tâche d'approuver toute modification de la réglementation, notamment en ce qui concerne l'augmentation ou la baisse des droits de douane communs.

LE PACTE ANDIN

(La Comunidad Andina)

Le Pacte andin a été établi en 1996 pour succéder au Groupe andin, issu de l'accord de Cartagène conclu en 1969. Ses membres regroupent la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela. Le Panama a statut d'observateur. Membre fondateur du Groupe andin, le Chili s'est retiré en 1976.

A l'origine, le Groupe andin avait pour ambition d'accroître les échanges entre les Etats membres et de concevoir des programmes industriels conjoints, notamment dans le secteur pétrochimique, la métallurgie et l'automobile. Il fut même question à une certaine époque de créer une monnaie commune.

Un accord conclu en 1971 qui réduisait considérablement les investissements étrangers dans les pays membres fut rendu caduc en mai 1987 par la signature du protocole de Quito, reconnaissant à chaque Etat membre le droit d'établir sa propre réglementation en la matière.

En déclin pendant les années 1980, le Pacte andin fit l'objet d'une tentative de revitalisation en 1990. En 1996, le protocole de réforme de l'accord de Cartagène allait changer la nature même de cette organisation, laquelle se compose maintenant d'un conseil des présidents chargé de donner le ton, d'une commission et d'un secrétariat général. Le Pacte andin a mis en place un tarif douanier commun applicable aux produits extérieurs à la région, mais des cas d'espèce sont prévus.

Les Etats membres négocient actuellement avec le MERCOSUR un arrangement qui leur permettrait de participer collectivement à cette organisation à titre de membre associé.

LE MCCA (MARCHE COMMUN CENTRE-AMÉRICAIN)

(Mercado Común Centroamericano – MCC)

La fondation du marché commun centre-américain, qui date de 1960, s'inscrit dans le cadre du Traité général d'intégration centre-américaine. Le Costa-Rica, le

Guatemala, le Salvador, le Honduras et le Nicaragua en sont membres.

A l'origine, le Traité général visait la création d'une zone de libre-échange au profit de ses Etats membres et l'établissement d'un tarif douanier commun applicable aux autres pays. Un secrétariat permanent fut institué à l'appui du processus d'intégration et un accord fut signé en 1964 dans le but de promouvoir l'harmonisation des politiques monétaires et l'adoption d'une devise commune.

Le MCCA eut le vent en poupe dans les années 1960, mais les hostilités militaires qui opposèrent brièvement le Honduras au Salvador en 1970 signalèrent l'amorce d'un revers de fortune. Le Honduras commença à percevoir des droits de douane sur les importations provenant des pays membres du MCCA et décréta un embargo commercial contre le Salvador qui ne fut levé qu'en 1982. Les remous politiques dont la région fut le théâtre pendant les années 1980 contribuèrent à compromettre l'intégration centre-américaine. Le commerce interrégional afficha un recul spectaculaire. En 1990, avec l'apaisement des guerres civiles régionales en toile de fond et soucieux de promouvoir la cause de la paix, les présidents des cinq pays d'Amérique centrale renouvelèrent leur attachement à la revitalisation du MCCA. Vers la fin de l'année 1993, les présidents des Etats membres signèrent avec leur homologue du Panama un protocole au traité de 1960 par lequel ils s'engagèrent à œuvrer à l'intégration économique totale de la région.

Le MCCA continue d'appliquer un tarif douanier commun envers les Etats non membres. Il s'est en outre doté d'une banque de développement, la Banque pour l'intégration économique centre-américaine.

LA CARICOM (CARIBBEAN COMMUNITY)

Fondée en 1973 au moment de la signature du traité de Chaguaramas, elle remplace la Caribbean Free Trade Association (Carifta) créée en 1968.

Elle compte quatorze Etats membres, à savoir treize anciens territoires britanniques et le Suriname. En voici la liste complète: Antigua-et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago. Les îles Vierges sous domination britannique en sont membres associés, ainsi que les îles Turks et Caïcos.

La CARICOM a pour but l'intégration économique de ses Etats membres par le canal d'un marché commun, la coordination de la politique étrangère et la coopération fonctionnelle, en particulier sur le plan social et humain. Elle applique un tarif douanier commun, assorti d'exceptions, à l'égard des Etats non membres.

L'ORGANISATION DES ETATS DES CARAÏBES ORIENTALES

Plusieurs pays membres de la CARICOM ont formé une petite organisation, dite des Etats des Caraïbes orientales. Cette dernière possède une banque centrale commune et une devise commune, cas unique sur le continent américain. Il s'agit du dollar des Caraïbes orientales, qui est la monnaie utilisée dans les îles suivantes: Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Anguilla, territoire faisant partie du Commonwealth.

Les membres de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales se sont également dotés d'une bourse des valeurs. □

Sources: L'annuaire Europa; MERCOSUR; CARICOM.

SOURCES D'INFORMATION

ORGANISMES ET SITES INTERNET ORGANES DU GOUVERNEMENT FEDERAL

Département américain du Commerce
U.S. Department of Commerce
International Trade Administration
International Economic Policy Group
Herbert Clark Hoover Building
14th Street and Constitution Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20230 U.S.A.
Telephone: (202) 482-3809
Internet: <http://www.itaiep.doc.gov/ftaa2005/>

Département d'Etat
U.S. Department of State
2201 C Street, N.W.
Washington, D.C. 20520 U.S.A.
Economic Policy and Summit Coordination Office
Telephone: (202) 647-0614
Internet: <http://131.94.20.45/state/>
Bureau of Inter-American Affairs
Telephone: (202) 647-5780
Internet:
<http://www.state.gov/www/regions/ara/index.html>

**Bureau du représentant des Etats-Unis pour
les questions commerciales**
United States Trade Representative
600 17th Street, N.W.
Washington, D.C. 20506 U.S.A.
Telephone: (202) 395-3230
Internet: <http://www.ustr.gov>

Département américain de l'Energie
U.S. Department of Energy
Energy Information Administration
Washington, D.C. 20585-0601 U.S.A.
Telephone: (202) 586-8800
Internet: <http://www.eia.doe.gov/summit/b.html>

AUTRES SITES INTERNET (EN ANGLAIS)

Comité tripartite:
— Inter-American Development Bank
— Organization of American States
— United Nations Economic Commission for Latin
American and the Caribbean
http://www.alca-ftaa.org/EnglishVersion/Alca_e.htm

Organisation des Etats américains

Organization of American States
Trade Unit
http://www.sice.oas.org/ftaa_e.stm

Summit of the Americas Center
Florida International University
<http://americas.fiu.edu/americas/americas-frames-content-noblue.html>

Latin American Network Information Center
University of Texas
<http://lanic.utexas.edu/la/region/trade/>

Latin American Trade Council of Oregon
Sites for International Trade with Latin America
<http://www.latco.org/tools.htm>

SELECTION D'ARTICLES ET D'OUVRAGES RELATIFS A LA ZLEA

Ahearn, Raymond J. *Trade and the Americas*. Washington, D.C.: The Library of Congress, Congressional Research Service, November 18, 1997.

Ahearn, Raymond J. *Western Hemisphere Trade Developments*. Washington, D.C.: The Library of Congress, Congressional Research Service, March 19, 1997.

Bryan, Anthony T. "The New Clinton Administration and the Caribbean: Trade, Security and Regional Politics." *Journal of Interamerican Studies & World Affairs*, Vol. 39, No. 1, Spring 1997.

Buck, R. William. "The Americas Business Forum in Belo Horizonte Makes Strong Strides Towards a Free Trade Agreement for the Americas." *Business America*, June 1997.

Buitelaar, Ruud and Pitou van Dijck, eds. *Latin America's New Insertion in the World Economy: Towards Systemic Competitiveness in Small Economies*. New York: St. Martin's Press, 1996.

Christian, Shirley. "Latin American Trade Relations." *Journal of Interamerican Studies & World Affairs*, Vol. 39, No. 1, Spring 1997.

Falcoff, Mark. *FTAA: The Moment of Truth Is Fast Approaching* (Working Paper). Washington, D.C.: American Enterprise Institute, September 1997.

Feinberg, Richard E. *Summitry in the Americas: A Progress Report*. Washington, D.C.: Institute for International Economics, 1997.

Hornbeck, J.F. *A Free Trade Area of the Americas: Toward Integrating Regional Trade Policies*. Washington, D.C.: The Library of Congress, Congressional Research Service, September 25, 1997.

Hornbeck, J.F. *Chilean Trade and Economic Reform: Implications for NAFTA Accession*. Washington, D.C.: The Library of Congress, Congressional Research Service, October 17, 1997.

Nevaer, Louis. *New Business Opportunities in Latin America: Trade and Investment After the Mexican Meltdown*. Westport, Connecticut: Quoron, 1996.

Nishijima, Shoji and Peter Smith. *Cooperation or Rivalry?: Regional Integration in the Americas and the Pacific Rim*. Boulder, Colorado: Westview Press, 1996.

Nolan, Joseph. "Free Trade Throughout the Americas: High Hurdles but High Hopes." *Vital Speeches*, Vol. 63, No. 7, January 15, 1997.

Paraskevopoulos, Christos, Ricardo Grinspun, and George Eaton. *Economic Integration in the Americas*. Brookfield, Vermont: E. Elgar, 1996.

Pena, Felix. "Integration and Democracy: The Experience of Mercosur." *Economic Reform Today*, No. 3, 1997.

Weintraub, Sidney. "U.S.-Latin American Economic Relations." *Journal of Interamerican Studies & World Affairs*, Vol. 39, No. 1, Spring 1997.